

Les talus des champs bretons

par André MEYNIER

Aux yeux des géographes de l'Europe entière, la Bretagne représente la région bocagère typique. A elle se rapportent les comparaisons, d'elle on tire les exemples. Cette réputation ne va pas sans quelque schématisation. On oublie trop souvent que de vastes espaces s'étendent, dénués de haies, tel le pourtour du fond de la baie de Saint-Brieuc ; qu'ailleurs les haies entourent non des champs individuels mais des groupes de champs ouverts, les *méjous* du littoral Finistérien, les *champagnes* et *landelles* du Nord de l'Ille-et-Vilaine, les *domaines* et *gaigneries* du Morbihan, du bassin méridional de la Vilaine, de la Loire-Atlantique. La généralisation n'est cependant pas inexacte. La haie constitue un trait fondamental du paysage breton. Elle diffère de celle du Maine, du Perche ou du Limousin par le fait qu'elle est montée sur un talus, au lieu d'être « de pied », c'est-à-dire de niveau avec les champs. Au point qu'en beaucoup d'endroits, *haies* et *talus* sont synonymes, représentent un complexe inséparable, que par places, on désigne ainsi du nom de *fossé*, (comme en breton, *kleuz*) même lorsqu'il n'y a pas de douve visible, évidemment parce que, à l'origine, la terre du talus fut extraite d'un fossé (*sensu proprio*) qui le longeait.

VARIÉTÉ DES TALUS.

Cependant l'observateur ne peut manquer d'être frappé de la variété de ces talus. Variété qui défie une description simple. Largeur et hauteur diffèrent : ici quelques décimètres, là plusieurs mètres. Structure même : ici entièrement en terres, là terre masquant un squelette de pierres ; la clôture ne mérite plus le nom de talus lorsqu'elle n'est constituée que de pierres superposées. Le revêtement botanique donne un caractère particulier à chaque région bretonne. En Léon, la plupart du temps, seuls des ajoncs ou quelques arbustes de petite taille couvrent le talus. Ailleurs ce sont des rangées d'arbres étêtés et ébranchés, créant une barrière de 3 à 5 mètres de haut. Ou encore des ensembles juxtaposants arbres et arbustes. La rangée d'arbres peut-être unique, ou double. Elle peut se trouver en haut de talus, ou sur un flanc, ou même à ses pieds. Mais l'homme aménage ces haies de façon à en faire des barrières plus ou moins efficaces. Parfois certes il les laisse s'élargir spontanément. Plus souvent il limite leur extension sur les champs voisins par de savants élagages. On a presque partout renoncé à l'antique pratique de la *plesse*

qui consistait à tresser les ronces ensemble de façon à en faire une infranchissable barrière limitant un *plessis*. Plus souvent, aujourd'hui, on éclaircit la haie, on supprime les arbustes les plus petits. En bien des points, notamment dans la Bretagne de l'Est, le talus n'est plus surmonté que d'arbres isolés, discontinus : la barrière topographique du talus n'est plus alors doublée par une barrière végétale.

Le régime foncier lui-même n'obéit pas à une stricte uniformité. En général, le talus n'est pas mitoyen : il appartient à l'un des deux riverains. Il ne marque même pas l'exacte limite, car celui qui l'élève doit creuser la douve à l'extérieur du talus, et laisser encore entre le bord de la douve et la limite foncière un « franc bord » de 30 centimètres. Mais que d'exceptions à cette règle ! Il arrive que la limite passe sur le sommet du talus, qui devient alors mitoyen. Mais aussi que le talus constitue une parcelle foncière, à lui tout seul, et n'appartienne à aucun de ses deux voisins. Quoi qu'il en soit, partout dense ou clair, il crée dans le paysage naturel ou humanisé, un milieu biologique spécial. Gîte d'animaux variés, tant dans ses terriers, qu'à sa surface, ou dans les branches de ses arbres ; lieux de croissance des plantes de toutes sortes, que le labour ne détruit pas et où la lutte pour la vie garde toute son âpreté, on comprend qu'il fournisse aux naturalistes un magnifique terrain d'études.

AGE DES TALUS.

Aux historiens aussi, il pose mainte énigme. Car rarement, peut-il présenter un acte de naissance. C'est le cas lorsqu'il résulte d'une obligation contractuelle : certains seigneurs sous l'ancien régime, certains propriétaires, ont parfois subordonné l'octroi d'une terre, la conclusion d'une location à la rapide édification de talus. Les baux en gardent alors la trace. Parfois, inversement, c'est le tenancier qui demanda et obtint le droit d'en dresser. Tels les exploitants des domaines congéables, si nombreux en Bretagne du Sud, où suivant la vieille coutume, les « édifices et superficies » devenaient la propriété de l'occupant, mais dès lors ne pouvaient évidemment être bâtis qu'avec l'autorisation du « foncier », propriétaire de la terre.

A défaut de date précise, des textes variés nous fournissent souvent des descriptions témoignant, à certaines dates, de l'existence de talus. Tels les inventaires après décès ou encore les donations faites aux abbayes, soigneusement enregistrées dans les cartulaires, comme ceux de Redon, de Landévennec, de Beauport, de Saint-Sulpice-la-Forêt. L'archéologie elle-même fournit quelques points de repère : il n'est pas exceptionnel, en détruisant quelque talus, d'y retrouver des objets anciens, enfouis, involontairement ou non, lors de leur construction.

Aussi peut-on voir que la genèse des talus s'étire tout au long de l'histoire, sinon de la préhistoire. Le cartulaire de Redon en décrit déjà au IX^e siècle mais certains y sont qualifiés de « nouveaux ». D'autres s'élevèrent lors de la constitution des grosses métairies se substituant aux petites exploitations des paysans besogneux, comme le Dr MERLE l'a montré pour la Vendée au temps modernes. Certains suivirent de près le partage et le défrichement des landes communales, aux XVIII^e et XIX^e siècles, la disparition des pratiques collectives sur les champs ouverts autorisa leurs propriétaires à les border de talus, ce qu'ils

firent souvent au mépris de la saine agronomie, créant ainsi des champs clos de quelques mètres de large. Le mouvement semble aujourd'hui stoppé. Et, au contraire, l'agriculteur abat des talus par kilomètres, au ronflement bruyant des bulldozers, au crépitement des feux de mines. Ont-ils donc perdu leur utilité ? Mais cette utilité qu'était-elle donc ?

UTILITE DES TALUS.

Plus encore que la datation historique, la véritable cause de l'édification du talus échappe au chercheur. Trop souvent chacun veut y voir un reflet de ses propres préoccupations. Le botaniste lui trouve une utilité végétale, le juriste une utilité légale, l'agronome un sens technique. Tendance vieille comme le monde : César, en bon militaire, ne doutait pas qu'il n'ait un but défensif.

Le géographe doit reconnaître la valeur de toutes les causes. Il pense aussi que le but du constructeur ne s'est pas toujours révélé par la suite le plus utile. Enfin que suivant les lieux, suivant les âges, on attribue au talus des vertus différentes. Chacune est réelle, mais faire la part de chacune ne peut-être qu'hypothétique.

Les talus, signe d'une libre disponibilité de la terre entière, *intersigne* même dit un jour un enquêteur de l'ancien régime. Ils se multiplient lorsque disparaissent les contraintes d'assolement ou les vaines pâtures. Parfois même on les dresse pour se soustraire à des contraintes. Chacun chez soi ; nul, pense le paysan, ne peut le contester lorsqu'un bon talus vous entoure ; l'usurpation de biens communaux est légalisée si la commune vous a laissé achever votre talus. Et par là, s'explique un peu le déclin actuel : un acte notarié, un géomètre garantissant vos droits mieux qu'un rempart de terre.

Mais aux yeux du paysan, souvent, le talus facilite garde du bétail et protection des terres arables, contre les animaux errants. Surtout lorsqu'on surmonte le talus d'une *plesse*. Sans cela talus et haie défendent mal le champ. Presque jamais ils ne dispensent de la garde par un berger. Ou alors, on doit les doubler de fils barbelés, voire électrifiés. N'est-il pas paradoxal de constater, de nos jours, qu'un peu partout l'élevage en plein air augmente, le talus diminue ? aujourd'hui, le rôle pastoral du talus semble donc secondaire. Ce qui ne veut pas dire qu'il en a été toujours ainsi.

Et puis le talus fournit toutes espèces d'avantages. Il donne le bois, dans un pays qui a peu de forêts, ou de la litière lorsqu'il est planté d'ajones. C'est pourquoi bien des baux interdisent de les abattre, de moins en moins à mesure que le bois disparaît de nos cheminées. Il abrite les oiseaux qui détruisent les vers, et les serpents qui dévorent les rongeurs ; par-là il sauve fruits et moissons de leurs ennemis. Il coupe le vent glacial de l'hiver, et le blé gèle moins à son abri. Au printemps, les feuilles rejettent dans l'atmosphère l'humidité largement pompée dans le sol saturé par les pluies de l'hiver. Avec tant d'avantages, le talus est-il grand bienfaiteur du Breton ?

INCONVENIENTS DU TALUS.

Ce n'est sans doute pas l'avis général, puisqu'actuellement on le voit disparaître par kilomètres entiers. Alors l'agriculteur breton se conduit-il en ingrat ?

Certes de tous temps l'on a déploré l'épaisseur de l'ombre projetée par le talus, et mesuré la largeur de la bande où les rendements étaient bien amoindris. Au point que, souvent, l'on renonçait à cultiver cette bande. Les racines des arbres et des plantes gênaient aussi les cultures. Au long des talus, les chemins ne reçoivent jamais le soleil et ne sèchent pas, à la fin de l'hiver, faute d'un suffisant échauffement. Mais le coup décisif fut porté par la mécanisation agricole. Nos champs sont trop menus pour qu'y évoluent les tracteurs. Aussi les progrès du moteur s'accompagnent inévitablement de l'abatage des talus. Les pouvoirs publics y aident, en le subventionnant. Déjà, à la place des parcelles de 80 ares ou moins, s'étendent, d'un seul tenant, des pièces de plusieurs hectares.

AVENIR DES TALUS.

Doivent-ils donc tous disparaître ? Ce ne serait pas sans regrets de la part de nos paysans. Mais le sentiment ne paie pas. En plusieurs pays d'Europe, talus et haies reculent à grands pas. En Allemagne, Hitler leur avait déclaré la guerre afin d'augmenter les surfaces cultivables et de gagner ainsi la bataille du blé. Et puis, vers la fin, il fit volte-face. Et, les derniers talus du Schleswig ou du Mecklembourg sont protégés comme monuments historiques.

Aux Etats-Unis comme en Russie, l'on essaie de briser les vents meurtriers par des grands rideaux d'arbres coupe-vents : mais ils ne sont pas montés sur talus. Et d'ailleurs leur densité est infiniment moins forte que celle des haies bretonnes.

Chez nous, la destruction des talus fait gagner d'appréciables hectares au paysan breton affamé de terres. Mais, avec elle, apparaissent des fléaux jusqu'ici ignorés. Le ravinement sur les pentes, l'érosion des sols par le vent, l'arrêt de drainage sur les plaines, le gel plus fréquent des céréales. Les agronomes commencent à chercher quel maximum de destruction reste compatible avec le maintien d'une saine agriculture.

Nos talus étaient certes trop nombreux. Mais les détruire tous serait une aléatoire aventure. En tous cas, cela ne devrait pas se faire avant d'en avoir pesé toutes les incidences. Les naturalistes, les agronomes, les géographes de *Penn ar Bed* sont justement réunis aujourd'hui pour cette tâche de prospective et de science appliquée.